



## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Finances

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 donnant délégation au Maire pour procéder à la réalisation des emprunts et de ligne de trésorerie pour la durée de son mandat,

Réalisation d'un ligne de trésorerie de 5 000 000 €  
auprès de la Banque Populaire Grand Ouest

Vu le Budget de la Commune,

Vu la proposition de ligne de trésorerie de la Banque Populaire Grand Ouest.

Compétence n° : 3

### DECIDE

Article 1 :

De réaliser auprès de la Banque Populaire Grand Ouest une ouverture de ligne de trésorerie de 5 000 000 € pour couvrir les besoins de trésorerie de l'année 2023.

Les principales caractéristiques de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

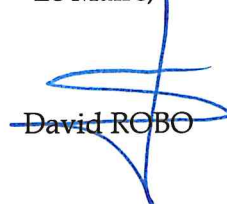
Montant	5 000 000 €
Durée	1 an
Date de prise d'effet	30/12/2022
Périodicité	Trimestrielle
Index	Euribor 1 mois (En cas d'index négatif, l'Euribor sera égal à 0%)
Marge	0.25%
Base de calcul des intérêts	Exact/360
Commission de non utilisation	Néant
Frais de dossier	500€
Commission d'engagement	0.04%
Montant minimum des tirages et remboursements	50 000€

La présente ligne de trésorerie sera mise place pour le 30 décembre 2022.

Le contrat réglant les conditions de ce prêt, la ou les demande(s) de fonds ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution dudit contrat seront signés par mes soins, ou par un adjoint délégué.

VANNES, le 21 décembre 2022

Le Maire,

  
David ROBO